

Mesdames et messieurs
les membres du conseil communautaire

Arandon-Passins, le 18 novembre 2022

CONVOCATION

Mesdames, messieurs les conseillers,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra le

Jeudi 24 novembre, à 18h,
Salle Françoise Seigner à Saint Chef et visioconférence

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 octobre 2022

I. Délibérations

Institutionnelle

1. Constitution du bureau

Ressources

2. Décision modificative n°2 : Ressources humaines

Transition et ingénierie

3. Zone d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu : Attribution des marchés publics de travaux de reprise de revêtements et trottoirs
4. Domaine du Serverin : Présentation du projet et avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre

Services à la population

5. Accueil de loisirs sans hébergement : Fixation des modalités de tarification

Développement et cohérence territoriale

6. Politique publique d'accueil des entreprises : Orientations stratégiques
7. Parc d'activités du Rondeau à Saint Chef : Cession de l'ancien siège communautaire
8. Parc d'activités du Rondeau à Saint Chef : Cession d'une parcelle de 7 000 m² attenante à l'ancien siège communautaire
9. Parc d'activités du Rondeau à Saint Chef : Cession d'une parcelle de 5 089 m²
10. Parc d'activités du Rondeau à Saint Chef : Cession du lot 9

II. Questions diverses

Pour rappel, préalablement au conseil, l'entreprise MTB vous propose une présentation de ses projets et visite de ses locaux de Saint-Chef ce même jour de 16h00 à 17h30. Pour la bonne organisation de ce temps d'échange, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat général (secretariat.general@balconsdudauphine.fr) dans les meilleurs délais.

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs, les membres du conseil communautaire, l'expression de mes sincères salutations.

Le président
Jean-Yves Brenier

